CORPS LÉGISLATIF.

Fre. 2.
10195
Case
FRC
17297

# CONSEIL DES ANCIENS.

# RAPPORT

FAIT

PAR DENTZEL,

*Sur les résolutions du fructidor an 7, relatives à la formation des Légions italique, Polonaise et des Francs du Nord.*

Séance du 22 fructidor an 7.

CITOYENS REPRESENTANS,

LA commission à laquelle vous avez renvoyé les résolutions prises par le Conseil des Cinq-Cents relativement à la formation d'une légion Italique, d'une légion



THE NEWBERRY LIBRARY

Polonaise et d'une légion des *Francs du Nord*, s'est occupée sans délai de ce travail, et je viens vous apporter le résultat de ses réflexions.

Elle est d'abord convaincue que vous ne devez point hésiter à sanctionner l'urgence arrêtée par le Conseil des Cinq-Cents. Compléter le nombre des défenseurs de la patrie, les mettre en état de conserver, vis-à-vis d'une coalition ivre de ses succès passagers, l'attitude que ne doit jamais perdre la nation française; c'est-à-dire une attitude menaçante, aggressive et forte, tel est en ce moment notre devoir, et c'est un devoir qu'on ne peut ajourner sans les inconvéniens les plus graves; et qui de nous n'a pas entendu dire que c'est à l'infériorité du nombre que l'on devoit attribuer ces revers dont l'Europe semble encore en douter, tant l'idée de notre puissance l'avoit frappé.

Oui, représentans du peuple, ce n'est plus le temps d'ériger en témérité ces principes, sur-tout lorsque tous les jours on voit s'augmenter le nombre de nos ennemis: vous ne pouvez vous dispenser d'accroître les moyens de défense sans compromettre la gloire de la République, et laisser ternir les éclats de nos armées, ce qui feroit revivre en dedans et en dehors les espérances que quatre ans de triomphes et une paix honorable avoient relégués au rang des chimères. Mais que le passé ne soit plus pour nous qu'un exemple; reconnoissons que nos ennemis sont forts, et que nous avons besoin de toute notre énergie, de toutes nos ressources pour en triompher. L'insouciance et la témérité qui méprisent leur adversaire et déprécient ses forces, ne valent point la prudence qui les calcule, la prévoyance qui oppose des forces propres à assurer le succès.

N'oublions point, citoyens représentans, que si la liberté a pour se garantir et des moyens imposans et du courage, et de la discipline, le despotisme aussi a des populations nombreuses et des soldats opiniâtres. L'art militaire, au milieu de l'Europe civilisée,

est la propriété de tous : les premiers dans cette carrière, l'ont appris aux derniers venus ; les vaincus se sont retrempés tant de fois dans les défaites, les vainqueurs ont fait autour d'eux tant de disciples, qu'aujourd'hui l'on peut dire, à peu d'exceptions près, que l'Europe est composée de géans qui se heurtent et s'attaquent sans se détruire, qui s'ébranlent sans se renverser. Cela devient plus vrai à mesure que par une impulsion dont l'origine remonte fort loin, nous voyons tous les petits états disparoître et les puissances fortes s'agrandir de leurs débris. Qu'il est beau de voir au milieu de ces Etats si vains de leur nouvelle grandeur, la France résister, depuis des siècles, à leurs efforts, et déjouer toutes leurs conjurations ! elle ne recueillera aussi, elle, que de la honte, cette puissance d'un jour, qui, fière de dominer sur tant de climats, croit pouvoir faire rétrograder le cours de la civilisation, et reporter le berceau des arts et de la liberté aux ténèbres d'où elle est à peine sortie ! mais il faut lui infliger le châtiment qui seul pourra refroidir son fanatisme destructeur ; il faut que ses soldats ne pénètrent pas sur le sol de la liberté, ou qu'ils n'y trouvent que leur tombeau : pour cela il est nécessaire d'augmenter vos forces pour les ménager. Entreprendre avec des moyens au-dessous des obstacles, c'est risquer de faire une double, une triple perte : tel est l'axiôme qui doit diriger nos efforts.

C'est l'imparité des forces qui cause aujourd'hui non-seulement nos revers, mais encore nos embarras. Croyez-vous que si nous avions 100 mille hommes sur les côtes de l'Océan, l'Angleterre osât se dégarnir des 40 mille qu'elle a jetés sur la Hollande ? Non, sans doute : et cependant à cette expédition, qui fixe en ce moment nos regards inquiets, tiennent de grandes destinées, et de son succès dépendent de grandes combinaisons et militaires et politiques ! Je ne doute point que le perfide Anglais n'y trouve la honte ; et que toute la nation

Batave, forte de notre appui, de la conduite loyale et franche du Directoire exécutif, ne se montre digne de la circonstance et ne nous dispute l'honneur d'exterminer ses plus féroces ennemis. Mais quoi qu'il en puisse être, ne perdons point de temps pour mettre les armées sur le pied le plus imposant; c'est par-là que nous conserverons des amis, que nous fixerons la victoire, et que nous rappellerons nos ennemis à la crainte, au respect qu'ils n'ont qu'à moitié perdus.

D'après ces considérations, que je me borne à rappeler, il n'y a personne qui ne reconnoisse l'urgence, et votre commission est persuadée que vous partagerez son avis, qui est de l'adopter.

Quant au fond des projets, je dois, citoyens représentans, vous développer les motifs qui portent votre commission à vous proposer également de l'accueillir. Il s'agit de créer trois corps étrangers, sous les noms de *légion Italique*, *légion des Francs du Nord* et *légion Polonaise*.

D'abord nous avons dû prévoir l'objection qu'on pourroit élever d'après l'article 287 de la constitution, qui porte : « Qu'aucun étranger ne peut être admis » dans les armées françaises, à moins qu'il n'ait » fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement » de la République ». Nous devions également examiner jusqu'à quel point la formation de ces légions contrarioit l'art. 295, d'après lequel « aucune force étran- » gère ne peut être introduite sur le territoire fran- » çais sans le consentement de la législature ». Nous nous sommes convaincus que ni l'un ni l'autre de ces deux articles ne se trouvoit lésé par l'institution de ces nouveaux corps. Le dernier article cité ne peut l'être, puisqu'il porte une prohibition subordonnée à la volonté du Corps législatif; et que d'ailleurs par force étrangère il faut entendre une force organisée par un autre Etat et lui appartenant, ce qui n'est point ici le cas. Il peut y avoir des doutes sur l'autre; mais l'es-

prit de la constitution, rapproché de la circonstance, résout aisément la difficulté qu'il présente au premier abord.

En effet, citoyens représentans, en voulant qu'aucun étranger ne fît partie de la force armée de la République, la constitution y a cependant mis cette restriction, *à moins qu'il n'ait fait une ou plusieurs campagnes pour la liberté, et qu'il n'ait acquis les droits de citoyens.* Or, peut-on refuser l'un ou l'autre de ces titres à ces exilés qui fuyent leur patrie parce que le despotisme y opprime tout sentiment national et toute dignité ; à ces victimes honorables de la tyrannie russe et autrichienne, qui n'ont d'espoir que dans la République française, d'asyle que sur son sol, de patrie que celle que leur donneront nos triomphes, ou que leur offrira notre générosité? les refusera-t-on à ces habitans des pays en deçà du Rhin, qui s'indignent de la seule possibilité de passer sous le joug d'un maître après avoir goûté la liberté, et qui n'attendent que votre signal pour prouver, par leur enthousiasme, qu'ils méritent de faire partie de la grande famille ; de ce peuple à qui ses triomphes, ses vertus, ses revers même assignent la première place parmi les nations?

Non, sans doute ; et remarquez, citoyens représentans, que c'est même une preuve nouvelle de notre déférence ou plutôt de notre soumission aux préceptes constitutionnels, que le mode que nous adoptons pour enrôler sous les drapeaux de la liberté des hommes qui veulent en soutenir la cause. Au lieu de les placer dans les anciens cadres, ce qui eût souffert des difficultés ; on les forme en des corps séparés, et par cela même on tire un plus grand parti de toutes leurs vertus, de toute l'énergie qu'ils apportent en tribu à la cause sacrée : on les organise selon le mode le plus propre à leur inspirer de la confiance et à les pénétrer de leur dignité. La légion, ce corps qui triompha des phalanges, et qui ne périt qu'avec la liberté de Rome, est à elle seule une petite armée qui peut agir séparé-

ment. Si éventuellement ces trois légions se trouvoient réunies, quels efforts ne croyez-vous pas que l'émulation pût leur inspirer ? Et si elles agissent en des lieux éloignés et sur des théâtres différens, doutez-vous que le même aiguillon ne les encourage et ne les incite sinon à se surpasser, au moins à s'imiter l'une l'autre et à mériter également l'estime des bataillons français.

Voilà en masse les motifs qui peuvent déterminer à sanctionner les résolutions ; quand on examine ensuite séparément les titres qu'a chacune de ces légions en sa faveur, on trouve à ces motifs un nouveau degré de force. Ces titres, citoyens représentans, il ne sera point hors de propos de les rapporter, afin que réparant, autant qu'il est en nous, le silence gardé à ce sujet au Conseil des Cinq-Cents, nous proclamions de cette tribune des encouragemens qui puissent fortifier le zèle de ceux qui attendent notre résolution avec impatience et éveiller l'ardeur des ames généreuses qu'un appel républicain peut déterminer.

D'abord, citoyens représentans, pour commencer par celle des *Francs du Nord*, la commission du Conseil des Cinq-Cents a annoncé les raisons principales qui doivent déterminer à la former. Prévenir les troubles qui pourroient éclater dans ces départemens et créer les moyens les plus propres à les comprimer, en y organisant une force nationale qui ait avec les habitans plus de rapport, plus d'homogénéité, les attacher à la liberté en les appelant sous ses drapeaux, tels sont les motifs que l'on vous a offerts. Ajoutons-y, citoyens représentans, des considérations non moins puissantes, ou plutôt développons celles qui ont été mises en avant chez nos collègues, et nous voyons combien il importe d'accoutumer insensiblement ces populations nouvelles aux institutions de la liberté. Rome exigeoit des peuples qu'elle n'admettoit qu'imparfaitement, après la conquête, à partager la cité, qu'ils lui fournissent des légions : la nécessité d'accroître ses forces en proportion de ses victoires, celle non moins pressante d'attirer par l'appât

de l'honneur, sous ses drapeaux, une jeunesse ardente et guerrière que l'intrigue ou le ressentiment pouvoient armer contr'elle, le desir d'apprivoiser par tous les moyens ses nouveaux sujets, c'étoient là les vues que se proposoit sa politique ambitieuse; mais bientôt elle éprouva le vice d'un système qui n'imposoit aux nations conquises que des sacrifices, et la *guerre sociale* en fut la suite inévitable. Ce n'est point ainsi qu'en agit le peuple français : les départemens Cis-Rhénans, destinés à faire partie de la République, sont appelés à en partager tous les avantages; il faut qu'il s'en montrent dignes au moment du danger : depuis que l'ennemi en a été chassé par les armes, ils ont été garantis de ses invasions et de la tyrannie qu'il exerce par-tout où il pénètre; il est juste qu'ils se montrent reconnoissans et qu'ils entrent pour quelque chose dans leur propre défense. Eh ! peut-on douter qu'ils le fassent? Non, citoyens représentans, et songez en outre qu'à peine le drapeau de la légion sera arboré, qu'aussitôt l'oppression que l'Autrichien exerce au-delà du fleuve y ralliera de nombreux soldats; toute cette partie de l'Allemagne qui gémit sous le joug de cette odieuse puissance et de ses alliés, contient des ames généreuses, impatientes de l'insulte, qui n'attendent pour s'en venger que l'occasion que vous allez leur offrir de le faire avec gloire.

Si l'Autriche recrute une noblesse révoltée, qu'elle n'emploie encore qu'avec défiance et avec les marques du mépris, pourquoi n'appellerions-nous pas les hommes libres, qu'elle foule et tyrannise, à se réunir à nos efforts, et à s'associer à notre vengeance? S'il est juste que ceux qui gagnèrent aux abus, aux ténèbres, et qui veulent nous imposer de nouveau leur domination, se coalisent avec nos ennemis, ne l'est-il pas aussi qu'il y ait une coalition de tout ce qu'il y a de libre et de généreux pour les combattre? Enfin les Cis-Rhénans doivent frémir de rester seuls oisifs lorsqu'autour d'eux tout est en armes; ces peuples belliqueux nous accuseroient ou de négligence ou de mépris, si nous

tardions plus long-temps à les admettre au champ de l'honneur, et à les mêler dans nos rangs. Qui pourroit les faire hésiter? Le noble enthousiasme qu'ils montrèrent en 1792 et 1793 ne sauroit être éteint. S'ils invoquoient la France alors, lorsque toute la puissance de la coalition les menaçoit, que craindroient-ils aujourd'hui qu'une ligne formidable nous garantit l'inviolabilité de cette frontière, que nous menaçons au-delà du Rhin les petits États qui pourroient les harceler, et que nous contenons la puissance autrichienne, soit par notre position menaçante, soit par des diversions terribles?

La seconde légion qu'on vous propose de lever est la *légion italique*. On observe d'abord, quant à cette légion, qu'indépendamment des considérations que je développerai plus bas, on ne peut se dispenser de la former. Elle sera composée en majeure partie des troupes italiennes à la solde de la Cisalpine. Cette République a été reconnue de l'Europe, en vertu d'un traité fameux, et consacrée par nos victoires et par un traité d'alliance; elle avoit réuni ses troupes à celles de la République. Elles ont rivalisé avec les nôtres en dévouement, en courage, en héroïsme: il est juste aujourd'hui que la France s'empresse d'accueillir leurs honorables débris. Déja le Corps législatif a autorisé le Directoire exécutif à prendre ces troupes, ainsi que les troupes polonaises de la Cisalpine, à la solde de la République. Il ne reste plus qu'à les organiser de la manière la plus utile, et c'est le but qu'atteint la formation d'une légion.

Outre les restes de ces anciens corps, la légion sera encore le point de ralliement des patriotes exilés que l'Italie, asservie et malheureuse, appelle à combattre ses oppresseurs. Le nom d'*Italie*, ces exilés que nous appelons dans nos rangs, cette oppression où gémit la plus belle contrée de l'Europe, tout cela, citoyens représentans, rappelle, et de grands succès, et de grandes fautes, et de grands revers; mais aussi sans vouloir s'engager à maîtriser l'avenir, ne peut-il pas se rattacher à de consolantes espérances?

Heureux s'il n'étoit pas devenu dans la République un ferment de discorde qui, réuni à d'autres passions, nous menace des plus grands maux ! Mais, puisque l'occasion s'en présente, souffrez, citoyens, qu'en ce Conseil où les affaires de cette contrée fameuse n'ont été l'objet d'aucune discussion, j'en dise quelques mots qui se rattacheront facilement à mon sujet.

Sans doute que tout a concouru, par rapport à l'Italie, à nous égarer dans de fausses routes, ou plutôt inexperts encore après des catastrophes qui couvrent de deuil les pages de notre histoire, à nous rejeter dans des sentiers où le sang français, après des siècles, marque encore, pour ainsi dire, nos erreurs passées. Sans doute, indépendamment des écarts qui, de toute nécessité, résultoient d'un système dans lequel la guerre s'aggrandissoit par la conquête même, lorsque la conquête bien entendue doit tendre à l'arrêter; sans doute, dis-je, qu'outre ce vice radical, toutes les autorités, chacune dans leur sphère, ont concouru à accélérer le torrent des calamités ; et si l'on vouloit être juste ; si, au lieu de flatter la passion du moment, on écoutoit la voix opiniâtre des faits ; si, au lieu de recueillir les clameurs de l'ignorance et de s'en rendre l'écho, on recherchoit la vérité telle que la dira l'histoire, on n'auroit point entendu la tribune législative retentir de ces accusations tumultueuses qui enivrent toutes les affections sans rien dire au jugement, qui préparent l'échafaud avant le procès, qui semblent enfin vouloir plutôt faire violence à la justice que l'éclairer.

Eh quoi ! citoyens représentans, ne suffira-t-il donc pas aux Français d'aujourd'hui d'avoir, comme leurs pères, laissé en Italie des milliers de héros, et devons-nous encore nous immoler nous-mêmes et nous sacrifier de nos propres mains pour expier ou nos malheurs présens ou notre gloire passée ? La conquête de l'Italie sera-t-elle pour la France la robe de Nessus ? Tout le monde a fait des fautes ; et ceux-là peut-être qui n'ont pas fait les moins graves, sont cachés dans

les rangs des accusateurs. Généraux et commissaires, le militaire et le civil, tous ont précipité une catastrophe inévitable; et si l'on établissoit une enquête sévère, une enquête conforme à la dignité du Corps législatif, on verroit, pour ce qui concerne les Français, que les plus bruyans ne sont ni les plus éclairés ni les plus innocens de tout ce qui a eu lieu, et que les plus accusés ne sont pas les plus coupables, ou du moins les seuls coupables. Et quant aux Italiens, vous apprendriez combien est petit le nombre de ceux qui, usurpant ce nom ou s'en rendant indignes, semblent nous demander à grands cris des victimes, ou nous violenter dans nos mesures, ou nous insulter par tous les manques de convenance; vous sauriez que ces individus, que les vrais républicains désavouent, ne sont pas ceux chez lesquels l'excès du malheur pourroit justifier ces écarts. Vous avez, dans les murs de cette cité, plusieurs parens des illustres victimes que viennent d'immoler la rage du tyran de Naples et la perfidie britannique; vous y avez encore une foule de citoyens amis aussi ardens qu'éclairés de la liberté, qui ont sacrifié rang et fortune pour se réunir à nous : ce ne sont pas eux qui tiennent cette conduite. Ceux-là, comme toute la masse des patriotes réfugiés, se respectent trop pour chercher à aigrir nos passions; ils nous demandent des armes et des secours; liés à nos destinées, ils veulent en courir toutes les chances; et pendant qu'ils sont inscrits sur les listes des tyrans, au nombre de ceux à qui l'on ne pardonne point, parce qu'eux seuls peuvent fonder un édifice durable, des voix soudoyées ou délirantes semblent les accuser de connivence avec eux. Citoyens représentans, vous ne désapprouverez pas, j'en suis sûr, que je me rende votre organe en donnant ici les avis de l'amitié. *Italiens!* qui que vous soyez, que la tyrannie poursuit, et qui trouvez asyle sur notre territoire, volez aux drapeaux que la République vous offre; mais ne violez pas les droits de l'hospitalité en animant nos passions, en soufflant la discorde, en prétendant nous dicter des lois,

en avilissant nos magistrats, en vous mêlant enfin à des débats domestiques auxquels vous devez rester étranger. Si vous avez vos malheurs, n'avons-nous pas les nôtres? Si vos villes sont désolées, ne souffrons-nous pas tous les genres de sacrifices pour conquérir notre liberté et pour préparer la vôtre? Rejetez donc les séductions de l'esprit de parti qui vous entraîne à servir ses passions, et respectez un peuple qui ne mérite que votre admiration et qui veut encore être votre protecteur.

Tous les patriotes italiens, citoyens représentans, voleront en foule dans la légion. Ce sera pour l'Italie le foyer où s'entretiendra la flamme sacrée, et le noyau d'une force nationale, si le succès de nos armes nous y rend notre ancienne position.

Il n'y a point de doute qu'on ne prenne alors une autre voie, qu'on ne fasse ensorte de fermer ce vaste cimetière où l'Europe, depuis des siècles, engloutit périodiquement des générations, et de placer l'Italie au rang des peuples : cette colonie militante, comme les Troyens fugitifs, portera avec elle les destinées de la future patrie; car une patrie, les Italiens n'en eurent jamais depuis quinze siècles. Leurs plus hardis penseurs entrevirent à peine la possibilité de relever à l'état de nation cette contrée qui semble n'avoir pas encore expiée, par sa longue servitude et par ses malheurs, sa grandeur passée.

Le nom d'Italien n'a jamais porté avec lui l'idée d'une nation; et vous qui, insultant et la chronologie et l'histoire, semblez accuser nos revers de l'avoir ôté aux citoyens exhilés de cette péninsule, vous devriez reconnoître que jamais il ne commença à prendre un sens national avant que les rives du Pô ne fussent affranchies par nous; et que si, adhérant à l'ancien système, la France eût été moins généreuse et plus prudente, la signification qu'il a reçue seroit encore à naître. Maintenons-le ce nom, citoyens représentans, et offrons dans la légion *italique*, à tous ceux qui en

sont dignes, et par leur patriotisme et par leurs malheurs, l'image d'une patrie et l'augure d'un meilleur avenir. Vous y recueillerez tout ce qui est échappé aux massacres de Naples; massacres affreux, d'où jaillira, n'en doutons point, la liberté italienne. Oui, généreux napolitains, vos tyrans ont donné la mesure de votre force et de leur foiblesse par leur conduite. Si vous eussiez été moins dignes de la liberté, moins capables de la maintenir, par vos lumières et par votre courage, on vous eût traités ave moins de barbarie; l'éloge de ces martyrs de la cause sacrée, citoyens représentans, est écrit dans leur mort: et faut-il le dire, parce qu'on ne sauroit trop le répéter, s'ils eussent triomphé, ils seroient aujourd'hui en butte aux clameurs des *Sinons*, qui semblent n'être dans la liberté que pour l'avilir, et environner de soupçons ses plus utiles apôtres, ses plus éclairés défenseurs. Déja ils étoient l'objet de leurs insinuations, car tout ce qui est lumière et sagesse doit paroître crime aux yeux de l'ignorance et de la folie; et nous voyons aussi que leur mort n'a été chez nous honorée d'aucuns regrets par ces écrivains, qui, se portant pour adorateurs fanatiques de la liberté, semblent ne réserver leurs couronnes que pour ses profanateurs.

Autant, citoyens représentans, j'attache d'intérêt à signaler le petit nombre de faux italiens qui déméritent de ce nom et de ses malheurs, et à mettre les résultats de la réflexion en opposition avec ce que des passions inexpertes et fougeuses ont dit depuis six mois, autant je me défendrai de vouloir détourner l'attention de ces dilapidateurs célèbres, de ces thersites fameux, couverts du double scandale de la lâcheté et des concussions; autant je me déclarerai contre ces outrages faits à l'indépendance des Etats, à la dignité de la République qui les avoit créés, à celle de l'Europe qui les avoit reconnus. Non, personne ne défendra ce qu'un concert unanime de voix a dénoncé déja à la postérité; et si la justice n'a pu, ou n'a pas dû, faute de preuves, atteindre les accusés, il y a une justice supplétive, celle

de l'opinion, qui ne les laissera point aller sans les flétrir.

La légion polonaise, citoyens représentans, a pour elle aussi de puissantes considérations. J'ai déja indiqué plus haut que c'étoit les débris des troupes polonaises au service de la Cisalpine que nous allions recueillir dans ce corps. Les raisons qui veulent qu'on utilise ainsi les corps italiens commandent envers les Polonais la même mesure : mais que d'autres motifs, que de souvenirs, que d'espérances s'y réunissent encore !

Il y eut toujours, citoyens représentans, entre la France et la Pologne, une alliance intime, et un échange réciproque d'intérêt et d'amitié. Des combinaisons funestes dans la politique de notre cabinet ont cessé de rendre cette union efficace. Il faut le dire : ce sont nos derniers rois qui ont porté à la Pologne, comme Etat, les premiers coups. Ils voulurent, il est vrai, après l'alliance malheureuse de 1756, prévenir, autant qu'il étoit en eux, les suites qu'elle devoit avoir, en travaillant à assurer le triomphe des patriotes qui vouloient faire succéder à l'anarchie la plus délétère un gouvernement protecteur et vigoureux ; mais les intrigues et les menaces de Catherine, et la perfidie de Marie-Thérèse, et la duplicité de ses fils, et la lâche connivence ou plutôt la trahison de notre archiduchesse l'emportèrent : les efforts de la Russie pour maintenir une constitution qui lui livroit sa proie enchaînée, furent plus heureux que les nôtres pour l'en affranchir, et la Pologne disparut du rang des nations, en attendant qu'elle fût effacée de la distribution géographique des Etats.

Que d'honorables exils, citoyens représentans, ont suivi cette dernière époque ! Combien de Polonais, comblés jadis des faveurs de la fortune, servent sous nos drapeaux comme soldats ! Et que d'ames généreuses en effet durent s'enfuir d'une terre proscrite après la fâcheuse issue de l'insurrection de Kosciusko ! Kosciusko, nom immortel, comme celui du Brutus malheureux qui fut obligé de désespérer de sa patrie ! Qui de nous ne

se rappelle les massacres de Prague et de Varsovie ! C'est Suvarow qui fut souillé par ce succès affreux : c'étoit là qu'il mérita d'être un jour lancé contre nous par ce Paul I^er^ qui vint d'abord se faire mépriser chez nous, pour s'y faire haïr ensuite, portant sur son front le sceau de la tyrannie. Dès ce moment, détestant nos mœurs qui choquoient le despote, pour attaquer ensuite notre liberté, appelons les victimes de sa barbarie ; offrons un asyle à tous ceux que le joug autrichien et russe révolte. Les Polonais qui ont combattu à l'armée d'Italie s'y sont conduits en héros ; ils s'y sont montrés dignes d'une patrie. Si leur destinée est de ne la pas recouvrer, qu'ils en trouvent l'image au moins dans nos camps, et qu'ils jouissent, dans une terre hospitalière, de la liberté qu'ils ont vainement voulu établir chez eux.

Telles sont, citoyens représentans, les considérations qu'il a paru à propos à votre commission de rappeler à cette tribune, pour animer des passions généreuses, et faire connoître les intentions du Corps législatif en créant les trois légions qu'on propose. Pourquoi n'y voyons-nous pas jointe une quatrième légion de ces malheureux *Irlandais-Unis* que le désespoir jète en France, et qui viennent y invoquer des libérateurs ? Ils sont sans existence, sans asyle ; on les admet difficilement ou point du tout dans les armées, à cause des obstacles qu'y oppose la constitution : pourquoi ne leur ouvriroit-on pas, ainsi qu'aux Italiens et aux Polonais, le sentier de la gloire ? Comme eux, ils sont en proie à tout ce que la tyrannie a de plus affreux ; il semble qu'il conviendroit de leur offrir les mêmes consolations.

Sous nos despotes, on accueillit ces Irlandais fugitifs qui n'avoient avec nous d'autre rapport que l'identité des préjugés religieux et politiques, de partager notre attachement à un culte ennemi de la liberté et aux formes absolues du despotisme. Si nos rois protégèrent ceux à qui la haine de la liberté faisoit fuir l'Irlande, pourquoi ne tendrions-nous pas les bras à leurs descendans,

aujourd'hui que, les chances étant changées, ce sont les Anglais qui défendent la tyrannie et les Irlandais qui la combattent? Espérons que la République pourra soutenir leurs généreux efforts, et leur porter des secours efficaces contre l'oppression britannique. Le plus sûr moyen d'accélérer ce moment, c'est d'augmenter nos forces pour dissiper les hordes barbares qui fixent tous nos moyens sur le continent.

Après avoir parcouru en général, citoyens représentans, les motifs politiques qui doivent déterminer votre adhésion aux trois résolutions dont il s'agit, votre commission vous devroit peut-être une analyse de leurs dispositions organisatrices: mais il lui suffira de vous faire observer que tous les articles en sont conformes aux lois militaires de la République, sauf l'art. VII de chacune des résolutions qui en dévie jusqu'à un certain point, en ce qu'il attribue aux légionnaires le choix, parmi eux, de leurs sous-officiers, et d'un sous-lieutenant par compagnie; mais cette faveur là même qu'il est en votre pouvoir d'accorder, citoyens représentans, prouvera aux légionnaires l'intérêt que vous mettez à stimuler leur zèle et à récompenser le dévouement qu'ils ont montré jusqu'ici pour la cause de la liberté.

Après cette observation, citoyens représentans, qui est la seule qui se soit offerte sur les articles réglementaires, votre commission, composée des représentans du peuple Karcher, Reubell, Dupuis, Franc et Dentzel, a été unanimement d'avis de vous proposer l'adoption des trois résolutions, et elle vous propose en conséquence, par mon organe, de les adopter.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Premier jour complémentaire an 7.